

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2023-2024 TENUE LE 16 MAI 2024 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX À COMPTER DE 8H

4. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS 2024-2025

4.2 RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e Catherine Ouimet, directrice générale, en date du 16 mai 2024 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT les articles 103.1 et 104 du *Code des professions* qui prévoient que la secrétaire de l'Ordre transmet une ventilation de la rémunération des administrateurs élus au moins trente jours avant l'Assemblée générale annuelle des membres et qu'au cours de cette assemblée, les membres approuvent la rémunération des administrateurs élus;

CONSIDÉRANT qu'en 2018, pour l'exercice 2018-2019, le salaire des vice-présidents (en plus de leur droit aux jetons de présence) a été fixé à 25 000 \$ suivant le Rapport du Comité d'éthique et de gouvernance sur la rémunération des administrateurs élus (à l'exception du bâtonnier) (février 2018) (le Rapport de 2018), la résolution subséquente du Conseil d'administration en date du 14 mars 2018 ainsi que de la résolution 7.2 d'approbation par les membres lors l'Assemblée générale des membres du 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT que le Rapport de 2018 recommandait ensuite d'indexer ce salaire annuellement;

CONSIDÉRANT les augmentations du salaire des vice-présidents dans les dernières années :

Année (juillet à juin)	% d'augmentation	Justificatif	Montant accordé (arrondi)
2019-2020	1.7 %	IPC Grand Montréal (1,7%)	25 425 \$
2020-2021	0 %	situation socio-économique reliée à la pandémie de Covid-19	25 425 \$

*Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal du Conseil d'administration lors de sa prochaine séance

2021-2022	0 %	situation socio-économique reliée à la pandémie de Covid-19	25 425 \$
2022-2023	4,7%	IPC Grand Montréal 12 derniers mois (avril 2021 à mars 2022)	26 620 \$
2023-2024	4 %	situation économique actuelle, équité interne et externe, Rapport de 2018, IPC particulièrement élevé pour l'année de référence (avril 2022 à mars 2023)	27 685 \$

CONSIDÉRANT la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation du Grand Montréal pour l'année de référence (avril 2023 à mars 2024) de 4,2 %;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'indexer la rémunération des vice-présidents conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale annuelle des membres en 2018;

D'INDEXER le salaire des vice-présidents de 4,2 %;

DE FIXER le salaire des vice-présidents à 28 848 \$ (soit 27 685 \$ x 1,042) (arrondi) pour l'exercice 2024- 2025 (juillet à juin);

D'ACCORDER aux vice-présidents, pour leur participation aux diverses réunions, le même jeton de présence que ceux accordés aux administrateurs élus;

DE RECOMMANDER aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle des membres, d'approuver la rémunération des vice-présidents telle que détaillée dans la présente résolution conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

Copie certifiée conforme,

Me Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre
Le 16 mai 2024

*Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal du Conseil d'administration lors de sa prochaine séance